



## Commune de Koenigsmacker

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Koenigsmacker, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. ZENNER Pierre, Maire en exercice.

Convocation transmise le 26 mai 2023, affichée, comportant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de la séance du 13 avril 2023
2. Règlement et tarifs de location de « l'Espace Intergénérationnel Boivre-La-Vallée »
3. Tarifs de location des espaces professionnels de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire
4. Marché de travaux « Aménagement de parcelles Rue Saint Martin » – Abandon de procédure
5. Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la réalisation des travaux d'un trottoir d'accès au Multiaccueil de la CCAM et au parking attenant
6. Convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange – rue d'Oudrenne
7. Convention de servitude relative à l'aménagement du réseau électrique Enedis – impasse des violettes / rue du stade
8. SMIVU Fourrière du Joli Bois à Moineville – Adhésion des communes de HAVANGE et HAUTE-KONTZ
9. Mise à jour du Tableau des effectifs
10. Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes
11. Communication

#### Du point n° 1 à 3

✓ Membres en exercice	: 19
✓ Membres présents	: 14
✓ Membres votants	: 19
✓ Quorum	: 10

#### Du point n° 4 à 9

Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 13
Membres votants	: 19
Quorum	: 10

#### Membres du Conseil Municipal présents :

- Mesdames VAZ Natacha, BRILI Catherine, HEGUE Rose-Marie, TONIN Magaly,
- NEY Chantal, JACQUET Stéphanie, POIRSON Marie-Christine, ROESSLINGER Aurore,
- Messieurs ZENNER Pierre, EVEN Philippe, STANEK Philippe, BURY Daniel, CITTON Christophe, SALMON Jean-Claude,

Absents excusés :

BOMBARDIER Franck donne procuration à M. ZENNER Pierre,  
VIDONI Angélique donne procuration à Mme JACQUET Stéphanie,  
MOSCATO Nicolas donne procuration à EVEN Philippe,  
SPET Arnaud donne procuration à VAZ Natacha,  
WEBER Fabrice donne procuration à POIRSON Marie-Christine.

Départ de M. BURY Daniel au point n°4. Il donne procuration à M. STANEK Philippe.

Participait en outre : Mme STEINMETZ Séverine, Secrétaire Générale.

✓ Le quorum étant atteint, M. ZENNER ouvre la séance.

✓ Mme ROESSLINGER Aurore est élue secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°1**

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

**D : 26/2023**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°2**

---

**REGLEMENT ET TARIFS DE LOCATION DE « L'ESPACE INTERGENERATIONNEL BOIVRE-LA-VALLEE »**

**D : 27/2023**

Madame Catherine BRILI, adjointe en charge des locations, rappelle à l'assemblée que « l'Espace Intergénérationnel Boivre-La-Vallée » peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition de différents utilisateurs qui en feraient la demande.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux, pour les associations communales ou les activités municipales d'intérêt général.

Les modalités d'utilisation de cet équipement et la tarification doivent être définies, afin que les mises à dispositions se déroulent dans des conditions optimales.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine BRILI, adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe de la mise à disposition de « l'Espace Intergénérationnel Boivre-La-Vallée » ;
- **FIXE** les tarifs comme précisés ci-dessous :

<b>Location de l'Espace Intergénérationnel Boivre-La-Vallée</b>	<b><u>Particulier de la Commune</u></b>	<b><u>Particulier ou association ext. à la Commune</u></b>
Manifestation (week-end)	1 000 €	1 700 €

#### **Location pour les associations de la commune**

- o une location gratuite par association locale et par an
- o à compter de la 2ème location, le tarif sera de 250 € dans le cas où la manifestation est à but lucratif,

#### **Cautions**

Pour chaque location, deux cautions seront demandées :

- o une caution d'un montant de 1 000 € en cas de dégradations
- o une caution d'un montant de 300 €, qui sera encaissée dans le cas, où la salle ne serait pas rendue dans un état de propreté satisfaisant.

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation de ladite salle tel qu'il figure en annexe.

<b>Votants : 19</b>	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

### POINT N°3

## TARIFS DE LOCATION DES ESPACES PROFESSIONNELS DE L'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

D : 28/2023

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de fixer les tarifs pour la location des espaces professionnels dans l'extension du pôle de santé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** les tarifs de location comme précisés ci-dessous :
  - pour les cabinets de 26 m<sup>2</sup> :
    - 10 € TTC le m<sup>2</sup>
  - pour les cabinets de plus de 26 m<sup>2</sup> :
    - 10 € TTC le m<sup>2</sup> pour les 26 premiers m<sup>2</sup> puis 7 € TTC le m<sup>2</sup> supplémentaire
  - pour les parties communes (salle de réunion, salle d'attente, couloir, sanitaires)
    - 4,50 € TTC le m<sup>2</sup>

Les charges locatives comprendront l'eau et l'électricité des parties communes, le ménage, les frais liés à l'enlèvement des ordures ménagères. Elles seront facturées en HT.

Les loyers seront réévalués tous les 3 ans selon l'indice INSEE des loyers des activités tertiaires.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

### POINT N°4

## MARCHE DE TRAVAUX « AMENAGEMENT DE PARCELLES RUE SAINT MARTIN » – ABANDON DE PROCEDURE

D : 29/2023

- **CONSIDERANT** le projet d'aménagement de parcelles Rue Saint Martin ;
- **VU** la délibération D 04/2023 du Conseil Municipal du 09 mars 2023 autorisant une consultation publique, sous forme de procédure adaptée, pour l'attribution des travaux d'aménagement de parcelles Rue Saint-Martin ;
- **VU** la délibération D 16/2023 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 attribuant le marché de travaux à l'entreprise SCHIEL FRERES ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de parcelles Rue Saint Martin doivent être redéfinis en fonction de la proposition qui sera faite par la société qui souhaite implanter des structures d'habitat partagé.

En conséquence, il convient d'abandonner la procédure d'attribution du marché et de déclarer sans suite la consultation publique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'abandon de la procédure d'attribution du marché de travaux « Aménagement de parcelles Rue Saint-Martin » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

## POINT N°5

### CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'UN TROTTOIR D'ACCES AU MULTIACCUEIL DE LA CCAM ET AU PARKING ATTENANT

**D : 30/2023**

La CCAM a initié le projet de construction d'un multiaccueil à Kœnigsmacker.

Le cabinet d'architecture Dynamo associés a été chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le permis de construire a été délivré le 4 novembre 2021.

Le 14 mars 2022, les travaux du Multiaccueil ont démarré ; ce projet permettra d'accueillir 27 enfants de 0 à 3 ans, fin 2023.

La pose de la première pierre a eu lieu le 29 août 2022.

D'une surface plancher de 525 m<sup>2</sup> incluant un espace dédié au Relais Petite Enfance (RPE), le montant total de l'opération HT se monte à un budget de 1 479 919,82 € HT, pour un montant total des travaux de 1 339 819,82 € HT.

Dans le cadre de construction du Multiaccueil de Kœnigsmacker, et suite à l'avis favorable émis par le conseil municipal en séance en date du 7 avril 2022, la commune de Kœnigsmacker a accordé :

- La cession à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan à l'euro symbolique la parcelle N°464/13, d'une superficie de 20 a 04 ca, où est implanté le bâtiment.
- La mise à disposition gratuite à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan pour toute la durée de fonctionnement du Multiaccueil la parcelle N° 465/13 d'une superficie de 4 a 14 ca, afin d'y implanter un parking destiné à desservir la structure.

Suite à ce nouvel arpentage, et en accord avec la Commune de Kœnigsmacker, il a été prévu la création, en 2024, d'un trottoir depuis la rue du Stade jusqu'au parking du multiaccueil. La commune s'est engagée à inscrire le budget nécessaire à la réalisation de ces travaux dans son budget primitif 2024.

Toutefois, pour des raisons d'accessibilité ainsi que pour des raisons techniques, les travaux du trottoir nécessitent d'être réalisés durant la période d'intervention de l'entreprise EUROVIA, titulaire du marché Lot n°11 - VRD dans le cadre de la construction du multiaccueil de Kœnigsmacker, soit en 2023, et ne peuvent pas attendre l'année prochaine.

En effet, la création du trottoir est nécessaire pour la mise en sécurité et pour l'accessibilité des usagers au multiaccueil.

D'un point de vue technique, la réalisation du trottoir permettra de gérer l'évacuation des eaux pluviales de la rue, par la mise en œuvre d'un avaloir ainsi que d'un puits perdu.

A cet effet, l'entreprise EUROVIA a produit un devis pour la réalisation des travaux du trottoir, d'un montant de 30 512,50 € HT, soit 36 615,00 € TTC.

Le devis, le plan d'exécution Voirie, ainsi que le plan des Réseaux Humides et secs, sont annexés à la présente.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal une convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée, pour la réalisation des travaux du trottoir d'accès au multiaccueil, entre la Commune de Kœnigsmacker et la CCAM.

La CCAM sera chargée de coordonner les travaux, les prendra en charge financièrement dès cette année par le biais d'une Décision Modificative puis refacturera, en TTC, la commune de Kœnigsmacker en 2024.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le projet de convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée, tel qu'annexé,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux du trottoir d'accès au Multiaccueil de Kœnigsmacker et du parking attenant, en même temps que les travaux de VRD-Espaces verts de la construction du bâtiment,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes du projet de convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée, tel qu'annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

## POINT N°6

### CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ORANGE – RUE D'LOUDRENNE

**D : 31/2023**

Monsieur Philippe STANEK, adjoint en charge des travaux, informe que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue d'Oudrenne sur l'annexe de Métrich, il convient de signer une convention avec Orange pour fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens, propriété d'Orange.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe STANEK, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la convention CNV-HD4-54-22-144669 relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange dans la commune de Kœnigsmacker, Rue d'Oudrenne à Métrich ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer la présente convention avec Orange et toutes les pièces s'y rapportant.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

## POINT N°7

### CONVENTION DE SERVITUDE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ENEDIS – IMPASSE DES VIOLETTES / RUE DU STADE

**D : 32/2023**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du réseau électrique de l'impasse des violettes et de la rue du stade pour l'alimentation du Multiaccueil de la CCAM, il convient de signer une convention de servitude avec Enedis pour fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la convention de servitude N°DB23/038440 C4 relative aux travaux d'aménagement du réseau électrique d'Enedis dans la commune de Kœnigsmacker, Impasse des violettes et rue du stade ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer la présente convention avec Enedis et toutes les pièces s'y rapportant.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

## POINT N°8

### SMIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS A MOINEVILLE – ADHESION DES COMMUNES DE HAVANGE ET HAUTE-KONTZ

**D : 33/2023**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère au SMIVU de la « Fourrière du JOLIBOIS », et doit à ce titre, se prononcer sur les propositions de modifications de la liste des adhérents.

A cet effet, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de HAVANGE et HAUTE-KONTZ sollicitent leur adhésion au SMIVU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion au SMIVU du Jolibois, des communes de HAVANGE et HAUTE-KONTZ.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

## POINT N°9

### MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**D : 34/2023**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la création de postes mais aussi de la suppression d'emplois après avis du comité technique paritaire.

- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;
- **VU** la délibération du conseil Municipal N°D42/2022 en date du 07/07/2022, fixant le tableau des effectifs ;
- **VU** l'avis favorable du Comité social territorial du 03 février 2023 pour la suppression de poste ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CREE** le poste suivant :
  - Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- **SUPPRIME** le poste suivant :
  - Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- **ADOpte** le tableau des effectifs, à compter de ce jour, comme suit :



TABLEAU DES EFFECTIFS DE KOENIGSMACKER au 09/06/23					
Grades ou emplois	Cat.	Postes exist.	Durée heb.	Effectifs Pourvus	Position statutaire
<b>Service administratif</b>		<b>6</b>		<b>4</b>	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	35/35ème	1	Titulaire
Adjoint administratif Ppal 1ère classe	C	1	35/35 <sup>ème</sup>	0	
Adjoint administratif Ppal 2ème classe	C	3	35/35ème	2	Titulaire
Adjoint administratif	C	1	35/35 <sup>ème</sup>	1	Non titulaire
<b>Service technique</b>		<b>9</b>		<b>6</b>	
Technicien territorial	B	1	35/35 <sup>ème</sup>	1	Non titulaire
Adjoint technique Ppal 1ère classe	C	1	35/35 <sup>ème</sup>	0	
Adjoint technique Ppal 2ème classe	C	1	35/35 <sup>ème</sup>	0	
Adjoint technique	C	2	35/35 <sup>ème</sup>	2	Titulaire
Adjoint technique	C	1	5/35ème	1	Non titulaire
Adjoint technique	C	1	30/35 <sup>ème</sup>	0	
Adjoint technique	C	1	15/35 <sup>ème</sup>	1	Titulaire
Adjoint technique	C	1	3/35 <sup>ème</sup>	1	Non titulaire
<b>Service Police Municipale</b>		<b>2</b>		<b>1</b>	
Brigadier-chef principal	C	1	35/35ème	1	Titulaire
Gardien-Brigadier	C	1	17,5/35 <sup>ème</sup>	0	

Effectifs Total	Postes existants	Postes pourvus
	17	11

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

## Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Municipal (D37/2020)

**Le Maire de la Commune de Kœnigsmacker,**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
  - **VU** le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
  - **VU** la délibération D37/2020, en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
  - **CONSIDERANT** l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.
- **INFORME** les Conseillers que dans le cadre de cette délégation, il a signé :

DEPENSES					
N°Décision	TITULAIRE	OBJET	MONTANT HT	REFERENCES	Date du CM
172	DEMATIS	Abonnement plateforme e-legalité pour une durée de 5 ans	120,00 € par an	Devis du 04/05/23	09/06/2023
173	FOUSSIER	Reproduction clés salle polyvalente	169,70 €	Devis D23150028284 du 10/05/23	09/06/2023
174	ACVO	Fournitures administratives (entreprise adaptée)	349,15 €	Devis N°355026/5 du 17/05/23	09/06/2023
175	ARLEQUIN	Fournitures administratives (entreprise adaptée)	349,00 €	Devis N°24823 du 17/05/23	09/06/2023
176	KUTHE	Réparation armoire froide 2 portes salle polyvalente	590,32 €	Devis N°MKUTES 2303547 du 30/05/23	09/06/2023

Le Conseil Municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

## COMMUNICATIONS

- Espace intergénérationnel Boivre-La-Vallée :
  - Encore quelques petites reprises (réglages de portes, stores...)
- Travaux enfouissement des réseaux Rue Oudrenne ;
  - Etat d'avancement du chantier : travaux d'enfouissement terminés, encore quelques reprises d'enrobés. L'ensemble des travaux seront terminés début juillet. Pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin, deux ralentisseurs seront mis en place.
- Travaux d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire
  - Etat d'avancement du chantier :
    - 1<sup>ère</sup> réunion de chantier avec l'ensemble des entreprises le 09/06.
    - L'entreprise de démolition a commencé les travaux.
- Renouvellement des baux de chasse 2024-2033
  - Réunion à Thionville le 22/05 avec la DDT, l'ONF, fédérations des chasseurs....
  - Consultation des propriétaires à organiser
  - Prendre contact avec les adjudicataires en place et réservataires
  - Réunion à organiser avec les associations.
- Eclairage public
  - En attente du matériel pour terminer la rue des Vergers à Métrich
  - Le matériel pour réduire ou éteindre les luminaires sera installé prochainement. La décision sera prise par le Conseil Municipal pour le choix du dispositif.
- Vidéosurveillance : la gendarmerie de Metz vient de rendre son rapport.
- Incivilités : dégâts dans le parc de jeux rue Saint Martin et débris de verre.
- Personnel communal :
  - Départ de M. David BAILLEUL vers une autre collectivité.
  - Recherche d'un ouvrier communal polyvalent et d'un gardien polyvalent.
- Agenda :
  - 13/06 : soirée parents-enfants organisée par les PEP LOR'EST
  - 16/06 : assemblée générale de l'association Elan Kobhéen à Basse-Ham
  - 18/06 : brocante organisée par l'association ASC2 Vallées
  - 29/06 dans la matinée : passation de commandement 40<sup>ème</sup> RT au terrain de football
  - 30/06 : barbecue communal avec le personnel et les membres du CM
  - 12/08 : fête patronale organisée par le comité des fêtes et feu d'artifice
  - 13/08 : brocante organisée par le comité des fêtes Rue de la Gare
  - 02/09 : Rock et Beer organisé par l'association de football au Moulin Borens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

PV relatif aux délibérations n° D : 26/2023 à D : 34/2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire  
M Aurore ROESSLINGER

Le Maire  
M. Pierre ZENNER